



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi 9 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Chantal Pelletier, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Francine Roy, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2014-09-263

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté cinq (5) points. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-264

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014 dans sa forme et teneur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-265

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2014

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2014 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-266

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 246 702.54 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 08-2014 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2014-09-267

NOMINATION DE NADIA SHEINK À TITRE DE REPRÉSENTANTE D'ACCÈS D'AFFAIRES, RELEVÉ D'EMPLOI WEB, REVENU QUÉBEC, REVENU CANADA, PGAMR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de nommer madame Nadia Sheink à titre de représentante au niveau d'Accès Affaires, du relevé d'emploi WEB, de Revenu Québec, de Revenu Canada et du PGAMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-268

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES, DES EFFETS ET DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de désigner mesdames Jacqueline Caron, mairesse et Julie Garon, directrice générale, secrétaire-trésorière à titre de signataires des chèques, des effets et des documents officiels de la municipalité. Il est de plus résolu de désigner mesdames Chantal Pelletier, mairesse suppléante et Nadia Sheink, technicienne en administration à titre de signataires substitués en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse et de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-269

CONTRAT DE TRAVAIL- DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le contrat de travail de la directrice générale tel que présenté aux membres du conseil. Il est de plus résolu de désigner madame Jacqueline Caron, maire à titre de signataire du dit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-270

SUPPORT TECHNIQUE D'INFOTECH - 29 OCTOBRE 2014 - BUDGET

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'avoir un support technique d'Infotech pour le budget 2015 pour mesdames Julie Garon, directrice générale et Nadia Sheink, technicienne en administration le 29 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-271

RÉPARATION CONDUITE RUE ST-MARC

Considérant le problème d'égout au printemps 2014,

Considérant l'inspection télévisée de LCS inc. qui démontre le bri de tuyaux en ciment à plusieurs endroits de 23 au 25 rue St-Marc

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de remplacer les tuyaux en ciment par des tuyaux de 8 pouces en PVC. Il est de plus résolu de réaliser les travaux en régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-272

RÉPARATION PROBLÈME RUE ST-JEAN

Considérant le problème d'eau de moindre qualité d'une résidence de la rue St-Jean et une de la rue St-Joseph.

Considérant le non raccordement au nouveau tuyau d'aqueduc.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de boucler le 2 rue St-Jean et le 136 St-Joseph sur le nouveau tuyau d'aqueduc afin de régler le problème d'eau de moindre qualité. Il est de plus résolu de réaliser les travaux en régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-273

FQM- SERVICE POSTAL CANADIEN, UN SERVICE DE PROXIMITÉ ESSENTIEL POUR NOS COMMUNAUTÉS.

Considérant l'importance du maintien des services postaux en région.

Considérant la fermeture des points de services en milieu rural à une incidence directe sur l'occupation du territoire et de la vitalité des milieux.

Considérant qu'il faut prendre le temps de bien analyser la situation afin de trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services adéquats et éviter la fragilisation des milieux.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités(FQM) en rédigeant une lettre au Ministre du Transport, responsable de la Société Canadienne des postes, L'honorable Lisa Raitt, de recommander à celle-ci que soit établi un processus décisionnel uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-274

ENTENTE -BRIGADIER SCOLAIRE- ÉCOLE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de renouveler l'entente avec l'École Vallée-des-Lacs pour l'embauche de madame Céline Castonguay comme brigadière pour l'année scolaire 2014-2015

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-275

MODIFICATION TARIFICATION CHALET ET SITES-CAMPING

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de ne pas changer la tarification des chalets et des sites du Camping et Chalet de Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 25 AOÛT 2014

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du Conseil des maires du mois d'août 2014.

Rapport des comités

Les élus résumant les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2014-09-276

Rencontre élus – FQM - Règlements discrétionnaires

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'inscrire Francis Pelletier, Francine Roy et Chantal Pelletier à la séance d'information de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu le 16 septembre prochain à Rivière-du-Loup. Il est de plus résolu d'autoriser les dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-277
Roulotte stationnaire - Lac Sauvage

Considérant des plaintes reçues des citoyens.

Considérant la construction de plus d'un bâtiment principal sur un seul terrain et ce, sans demande de permis.

Considérant le refus de la demande d'exclusion au zonage agricole.

Considérant le terrain sur lequel ils ont construits n'est pas loti.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'envoyer une lettre d'infraction pour construction illégale au 120, 1^{er} et 2^e rang ouest. Il est de plus résolu de contacter la CPTAQ pour le non respect du règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-278
Don à verser-Décès madame Laurette Dubé (Jacqueline Caron)

Sur la proposition de Francis Pelletier, les membres du conseil municipal offrent leurs condoléances à la famille de Jacqueline Caron suite au décès de sa mère, madame Laurette Dubé. Il est de plus résolu de donner 50\$ à la Fondation des maladies du cœur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-279
CARDIOTEC-PROTOCOLE D'ENTENTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de désigner madame Suzanne Ouellet et madame Jacqueline Caron à titre de signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'École Vallée-des-Lacs à propos de l'utilisation du local occupé par Cardiotec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-280
EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser les dépenses à Chantal Pelletier du comité d'embellissement à aller à Notre-Dame-du-Lac chez Botanix pour se faire expliquer le test de sol reçu par Agro-Enviro-Lab afin de remédier à la perte éminence d'une planète au jardin céleste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-281
ENTENTE 4 MUNICIPALITÉS-INSPECTEUR EN URBANISME

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu que la municipalité de Squatec s'occupe de faire les paies de l'inspecteur en urbanisme afin de ne pas pénaliser l'employé. Il est de plus résolu que des frais d'administration de 10% soient facturés aux trois autres municipalités lors de la facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-282
EMBAUCHE AGENTE DE SECRÉTARIAT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'embaucher madame Anick Michaud comme agente de secrétariat selon le comité de sélection. Il est de plus résolu de lui verser le salaire selon l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-09-283
ARPENTEUR-PROJET BELVÉDÈRE

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de refuser les services d'un ingénieur pour le projet du Belvédère et fonctionner avec les plans de la MRC de Témiscouata. Il est de plus résolu d'avoir un projet avec l'École Vallée-des-Lacs pour faire élaguer les arbres, enlever les branches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse suppléante procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 40.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière